

MAISON DU DROIT POINT JUSTICE DE VITROLLES

Gisèle HALIMI

.....
Connaître et défendre mes droits
.....



Vitrolles
vivre ensemble

» ÉDITO

L'accès au droit et l'aide aux victimes sont une priorité majeure de la Municipalité : il s'agit de permettre à chacune et chacun de vous, sans distinction, d'exercer pleinement votre citoyenneté.

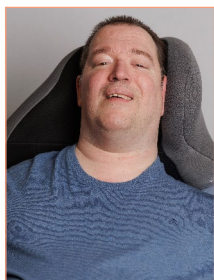
La Maison du Droit - Point Justice est au cœur de cette politique depuis de nombreuses années.

Elle est conçue comme un lieu d'accueil et d'information ouvert à toutes et tous : vous y êtes accueillis, informés et orientés ; et vous y trouvez au quotidien des réponses à vos besoins les plus divers.

Cette plaquette vous présente de manière détaillée toutes les permanences gratuites auxquelles vous pouvez recourir lorsque vous avez besoin d'un conseil juridique, de régler un conflit à l'amiable, ou de défendre vos droits lors d'un litige avec une administration.

Vous y trouverez aussi des permanences d'accueil et d'accompagnement si vous êtes victime d'une infraction quelle qu'elle soit, y compris d'une discrimination.

Nous sommes très attachés à la qualité de l'accueil qui vous est offert à la Maison du Droit - Point Justice : vous êtes près de 6 000 personnes à vous y rendre tous les ans.



Julien MENGEAUD

Conseiller municipal
Accès aux droits, lutte contre
les discriminations / Commission
d'accessibilité



Loïc GACHON

Maire de Vitrolles

»» SOMMAIRE

INFORMATIONS	04
CONSEILS JURIDIQUES	05/06
AIDE AUX VICTIMES	07
RÈGLEMENT DES CONFLITS À L'AMIABLE	08
MISSIONS LIÉES À UNE DÉCISION DE LA JUSTICE	09
PARTENAIRES	10
COORDONNÉES/PLAN D'ACCÈS	11

» INFORMATIONS

À LA MAISON DU DROIT - POINT JUSTICE* DE VITROLLES

- on m'écoute
- on m'informe
- on m'oriente
- on m'aide dans mes démarches de manière gratuite

NOUS TENONS À VOTRE DISPOSITION DES DOSSIERS

- d'aide juridictionnelle
- de surendettement
- de requête devant le Juge aux Affaires Familiales

Et suivant votre situation, nous pouvons vous orienter vers des travailleurs sociaux ou vers les permanences d'aides aux démarches numériques organisées par la Ville, labellisées « France Service ».

30 39 « POINT-JUSTICE »

Le Numéro Unique de l'Accès au Droit du Ministère de la Justice est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes grâce à la solution Acceo (www.acceo-o.fr).



En complément de la Maison du Droit, le numéro unique de l'accès au droit, créé par le Ministère de la Justice est le 30 39. Si la Maison du Droit ne peut pas traiter votre demande ou si les délais d'attente sont trop longs, ce numéro vous informe des « POINTS-JUSTICE » les plus proches. Si votre demande concerne une affaire déjà enregistrée par un tribunal, le 30 39 vous donnera les coordonnées du Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) de la juridiction saisie qui pourra répondre à toutes vos questions sur la procédure en cours.

* La Maison du Droit - Antenne de Justice a changé de nom et est devenue Point Justice. Cette nouvelle appellation, créée par le ministère de la Justice, n'a pas d'incidence sur les services rendus aux usagers.

» CONSEILS JURIDIQUES

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Un avocat en droit « généraliste » répond à vos questions juridiques, d'ordre général (famille, enfance, patrimoine, recouvrement, etc.).

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
Tous les mercredis matin (sauf en août)

FAMILLE, ENFANCE

Un avocat en droit de la famille et de l'enfant répond aux questions sur le divorce, le droit de visite, la pension alimentaire. Il est à l'écoute des enfants et les aide à faire valoir leur droit*. L'ASSEA 13 permet d'accueillir les familles, les jeunes marieurs en difficultés et de soutenir les requêtes auprès des magistrats**.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
* Le 2^{ème} mercredi du mois après-midi (sauf en août) ** Tous les jeudis

TRAVAIL

Un avocat en droit du travail répond à toutes les questions des salariés sur le licenciement, les droits liés au contrat de travail, etc.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
Deux vendredis par mois matin (sauf en août)

PATRIMOINES, SUCCESSIONS ET RÉGIMES MATRIMONIAUX

Un notaire répond aux questions sur les droits patrimoniaux, successoraux et les régimes matrimoniaux.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
Le 2^{ème} mardi du mois après-midi (sauf en juillet/août)

RECouvrement, CONSTATS D'HUISSIERS

Un commissaire de justice répond et intervient dans la prévention d'un litige pour un recouvrement, donne des conseils dans le domaine immobilier et locatif.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
Le 1^{er} mercredi du mois matin (sauf en juillet/août)

DROIT DES ÉTRANGERS

Le point d'appui aux étrangers de l'AVES vous informe et conseille sur toutes les questions liées aux droits des étrangers.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 25 23 Les mercredis après-midi**

AIDE JURIDICTIONNELLE

Accompagnement dans la constitution d'une demande d'aide juridictionnelle

 **Permanence sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**

» CONSEILS JURIDIQUES

LIBERTÉ DES CITOYENS, DISCRIMINATIONS, PROTECTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS...

Le Défenseur des Droits veille à la protection des droits des usagers des services publics, des libertés des citoyens, à la promotion de l'égalité, à la lutte contre les discriminations et à la défense des droits de l'enfant.



Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80. Une fois par mois

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Agirc - Arrco - Retraite Complémentaire vous renseigne sur les dossiers de retraite complémentaire, il constitue votre dossier et le contrôle a posteriori.



Permanences sur rendez-vous au 09 70 66 06 60. Une fois par mois

LOGEMENT

L'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement), propose un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement.**



**** Permanences sans rendez-vous. Le 1^{er} mardi du mois**

L'AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'insertion sociale par le logement) Vous propose un accompagnement technico-juridique lié à l'habitat, dettes locatives, Habitat indigne, expulsions domiciliaires) etc.



Permanence sans rendez-vous le 1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois de 14h à 16h30

CONSUMMATION

L'UFC Que choisir ensemble vous informe, vous conseille et défend vos droits de consommateurs : high-tech, électroménager, maison, auto, assurances, alimentation, santé, etc.



Permanences sans rendez-vous. Le vendredi matin de 9h à 11h30 (sauf vacances scolaires)

ASSURÉS SOCIAUX

Des assistantes sociales de la CARSAT du Sud Est (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail) accueillent les assurés sociaux du régime général dans le cadre de leur arrêt de travail, informent les retraités sur le maintien à domicile suite à une hospitalisation, etc.



Permanences sur rendez-vous au 36 46

HANDICAP ENFANT

FCPE 13 accompagne la famille d'un enfant handicapé dans la création et le suivi des dossiers MDPH, transport, demandes AMEX, PAP, PAI...



Permanences sur rendez-vous une fois par mois au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80

» AIDE AUX VICTIMES

VICTIMES DE VIOLENCES, VOLS, DÉGRADATIONS...

L'association « APERS » aide et accompagne les victimes d'infractions pénales (violences, vols, dégradations, délits routiers...) en apportant une écoute privilégiée, une aide psychologique, une information sur les droits et un soutien dans les démarches.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 52 29 00**
Deux fois par mois

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'association SOLIDARITÉ FEMMES 13 accueille et accompagne les victimes de violences en leur apportant d'abord une écoute bienveillante, pour permettre un engagement progressif vers la sortie de la situation de violence, notamment en les conseillant juridiquement et en veillant à protéger les enfants quand il y en a.

 **Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80**
Le lundi matin

39 19 « VIOLENCES FEMMES INFOS »

Numéro d'appel gratuit pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...) accessible désormais 24H/24 en semaine et de 9h à 18h le week-end



» RÈGLEMENT DES CONFLITS À L'AMIABLE

FAMILLE

L'association CAFC La RECAMPADO propose la **Médiation Familiale** : un espace confidentiel et une écoute privilégiée afin de faciliter le dialogue entre les membres de la famille dans les situations de séparation, reconstitution familiale, différends intergénérationnels, perte d'autonomie des personnes âgées, etc.*

La même association propose également « **Écoute Soutien Famille** » : un espace confidentiel et l'écoute privilégiée d'un psychologue afin d'aider à clarifier les situations complexes et de gérer au mieux les effets de la crise au sein des familles (communication coupée, conflits parents/enfants, etc.).**



Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80

* Le lundi ou un autre jour sur demande suivant le planning

** Deux fois par mois le 1^{er} et 3^e Mardi Matin du mois

VIE QUOTIDIENNE

Le **Conciliateur de justice**, mandaté par le ministère de la Justice, sous la responsabilité du Tribunal d'instance, intervient dans les litiges civils afin d'en favoriser le règlement à l'amiable en toute confidentialité et impartialité (problèmes de voisinage, conflits entre propriétaire et locataire, litiges de la consommation, ou entre commerçants, ou en matière de droit rural)*.



Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80

* Deux mardis par mois et les mercredis après-midi

» MISSIONS LIÉES À UNE DÉCISION DE LA JUSTICE

MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

Le Délégué du Procureur de la République intervient dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, en particulier pour les mineurs/majeurs, (médiation pénale, APP (Avertissement Pénal Probatoire), composition pénale, etc.) à la demande et sous le contrôle du Parquet.

 Permanences sur convocation ou décision de la Justice

PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation assure la prise en charge des personnes placées sous main de justice (personnes incarcérées ou faisant l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou d'une mesure d'aménagement de peine), afin de prévenir la récidive et de favoriser leur réinsertion.

 Permanences sur convocation ou décision de la Justice

PROTECTION DES MINEURS

La PJJ - Protection Judiciaire de la Jeunesse intervient sur des décisions judiciaires prises en application d'une législation spécifique aux mineurs en matière civile comme en matière pénale.

 Permanences sur convocation ou décision de la Justice

TUTELLES, CURATELLES ET SUIVI DES PERSONNES

SHM-SE - Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, assure un suivi des personnes majeures protégées.

 Permanences sur rendez-vous au 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80
Le 1^{er} mercredi du mois

PARTENAIRES



» COORDONNÉES PLAN D'ACCÈS



LA MAISON DU DROIT - POINT JUSTICE

Quartier Les Plantiers - au pied de la tour Camargue, à proximité de la rue Monticelli et du groupe scolaire Jean de la Fontaine à Vitrolles

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80

pointjustice@ville-vitrolles13.fr

LA MAISON DU DROIT - POINT JUSTICE Gisèle HALIMI

*Quartier Les Plantiers - au pied de la tour Camargue,
à proximité de la rue Monticelli et du groupe scolaire
Jean de la Fontaine à Vitrolles*

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coord. GPS 43.44482753859979, 5.252906926482826

Tél. 04 42 89 03 31 / 04 42 77 95 80
pointjustice@ville-vitrolles13.fr